

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

LCL EMISSIONS

Rapport Annuel 2019

Sommaire

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019	3
2. Rapports du Commissaire aux Comptes	24
3. Déclaration du Directeur Général	49

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Rapport de gestion
- Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS sur les comptes au 31 décembre 2019

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

LCL EMISSIONS a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice LCL EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres¹ pour le réseau LCL en France. LCL est une banque française qui distribue des produits d'épargne à sa clientèle.

Le montant nominal total émis au 31 décembre 2019 s'élève à 1.645 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2020 et 2030.

¹ titres bénéficiant de la garantie du LCL.

COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** ressort avec une perte de 24 075 milliers d'euros contre une perte de 11 760 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 24 075 milliers d'euros.

Ces charges comprennent principalement :

- les commissions de placement pour 14 987 milliers d'euros contre 7 485 milliers d'euros au 31 décembre 2018,
- les commissions de gestion pour 4 880 milliers d'euros contre 2 324 milliers d'euros au 31 décembre 2018,
- les commissions de garantie pour 3 402 milliers d'euros contre 1 769 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le **résultat financier** est un produit de 24 525 milliers d'euros contre un produit de 12 155 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Il se compose principalement de :

- produits financiers, dont les intérêts courus ou reçus sur les instruments à terme (swaps de performance) et les dépôts à terme pour 38 755 milliers d'euros,
- charges financières, dont le résultat de cessions des actifs de couverture et les charges courues ou payées sur les instruments à terme, pour 14 230 milliers d'euros.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2019 est un produit de 450 milliers d'euros contre un produit de 395 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le poste **impôts sur les bénéfices** s'élève à 118 milliers d'euros contre 123 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le **résultat net** est un bénéfice à 332 milliers euros contre un bénéfice de 272 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

BILAN

Au 31 décembre 2019, le total de bilan s'établit à 5 104 millions d'euros (3 120 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les postes de l'actif

L'actif du bilan au 30 juin 2019 se compose essentiellement :

- de placement court terme de trésorerie pour 1 001 300 milliers d'euros,
- des actifs de couverture des titres obligataires émis par LCL Emissions pour 4 099 447 milliers d'euros (dont 148 milliers d'euros d'intérêts courus),
- de produits à recevoir sur les swaps pour 2 833 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 1 348 milliers d'euros,
- des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 123 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif du bilan est principalement composé des éléments suivants :

- des emprunts obligataires pour 5 093 146 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 30 milliers d'euros),
- du poste fournisseurs et factures non parvenues pour 6 692 milliers d'euros,
- de la provision pour impôt sur les sociétés pour 118 milliers d'euros,
- des capitaux propres, qui s'établissent à 3 805 milliers d'euros au 31 décembre 2019:

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Mouvement de la période	31/12/2019
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	53	14		67
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	922	258		1 180
Résultat de l'exercice	272	-272	332	332
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 472	0	332	3 805

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Lors de l'assemblée générale du 20 mai 2020, il a été décidé d'affecter 16 601,01 euros à la réserve légale et 315 419,19 euros en report à nouveau, celui-ci s'élèvera après cette affectation à 1 495 945,23 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2019, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 4 122 816 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 4 118 402 milliers d'euros et de swaps de taux pour 4 414 milliers d'euros.

Le poste « engagements de garantie reçue » s'élève à 5 093 118 milliers d'euros.

RISQUES

LCL Emissions est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à respecter ses engagements.

Risque de crédit et de contrepartie

LCL Emissions est exposée au risque de perte résultant de la défaillance d'une contrepartie lorsque cette contrepartie ne respecte pas ses obligations et à la qualité du crédit de cette contrepartie.

LCL Emissions utilise le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. LCL Emissions utilise ainsi tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La capacité de LCL Emissions à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Risques de liquidité et de marché

LCL Emissions est exposé au risque de variation de la valeur des actifs résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, taux de change, la volatilité implicite des taux d'intérêt, spread de crédit sur les instruments financiers. Le risque de marché est inhérent aux instruments financiers liés à l'activité d'LCL Emissions, y compris mais non limités à des prêts, des dépôts, des titres et des produits dérivés. La liquidité est également une composante importante du risque de marché. Dans les cas de peu ou pas de liquidité, un instrument de marché ou un actif pourrait ne pas être négociable à sa valeur estimée.

Un manque de liquidité peut survenir en raison d'un accès réduit au marché monétaire, des besoins de trésorerie ou d'immobilisations imprévues ou des restrictions légales.

Risques opérationnels, risques informatiques et risques comptables

Ces risques sont des risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de l'échec des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des transactions ou en raison d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels.

Risque lié à la réglementation

La capacité de LCL Emissions à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des contraintes réglementaires, y compris les contraintes imposées en réponse à la crise financière mondiale. Les activités et résultats de LCL Emissions peuvent également être affectés par les politiques ou les actions de diverses autorités réglementaires en France ou dans d'autres pays où LCL Emissions opère. La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle de LCL Emissions.

Risques liés aux litiges ou autres procédures ou actions

Dans le cours normal des affaires, LCL Emissions est soumis au risque de litiges par les clients ou d'autres personnes par des actions privées, de procédures administratives, des mesures réglementaires ou autres litiges. L'issue d'un litige ou d'une procédure ou d'actions similaires est difficile à évaluer ou à quantifier. Les plaignants dans ces types d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'LCL Emissions à exercer son activité.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(Tableau prévu à l'article L. 441-14 du code de commerce) :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						4						0
Montant total des factures concernées TTC	0	0	21 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	2,34%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclus												
(C) Délais de paiement de référence utilisées												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2019

A noter que l'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Celle-ci entraîne un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays, ce qui est reflété dans la baisse significative des marchés financiers et par une volatilité accrue. Concernant LCL Emissions, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité des actifs et passifs du bilan à cette baisse des marchés financiers. L'impact négatif sur les revenus, les résultats et la situation financière de LCL Emissions est impossible à mesurer à ce stade.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

LCL EMISSIONS poursuivra le développement de son activité d'émission de titres obligataires sur le premier semestre 2020.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité de la société à honorer ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme et du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base du programme d'émission. Ils concernent principalement les risques de crédit, de contrepartie et de marché, la société utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir des actifs.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

LCL Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

LCL Emissions est détenu à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole. Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence les instruments financiers à terme contractés par LCL Emissions sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	139 063
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	449 692	394 735	461 981	786 567	253 632
Impôts sur les bénéfices	117 672	122 825	142 899	249 814	42 748
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	332 020	271 910	319 082	536 753	210 884
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,39	1,96	2,29	3,86	1,52
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,39	1,96	2,29	3,86	1,52
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques de LCL Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité bancaire européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- une information systématique du Conseil d'Administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne de LCL Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des *joint-ventures* dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Business Support et Contrôle et le Représentant de l'Inspection générale du groupe Crédit Agricole, actionnaire majoritaire d'Amundi, s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, de Contrôle des Risques et de Contrôle de la Conformité. Il est composé également du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne LCL Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

• Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;
- une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;

- la cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés

- **Plan de continuité d'activité**

Au cours de l'année 2019, des tests ont été menés sur le PCA d'Amundi et plus particulièrement sur :

- le plan de secours informatique (PSI) testé du 10 au 17 novembre 2018 en simulant la perte d'un data center durant une semaine, le prochain test est planifié en début d'année;
- le plan de repli utilisateurs (PRU) testé le 21 juin 2019 et une activation en conditions réelles en août 2019;
- une activation régulière en décembre 2019 à l'occasion de la grève des transports a permis de compléter ces tests annuels.

- **Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière**

Amundi a poursuivi en 2019 des actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, afin d'améliorer la qualité et les délais de production de son information comptable et financière.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Les risques encourus par LCL Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossement des émissions réalisées.

Par ailleurs, LCL Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

Cependant, LCL Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de LCL Emissions repose sur :

- la définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par LCL Emissions;

- une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

LCL Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de LCL Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de LCL Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

f. Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent les conclusions de leurs travaux au Comité d'Audit et au Conseil d'administration d'Amundi.

g. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

h. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) de LCL Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000 ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat;
- un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- indisponibilité massive des postes de travail causé, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L.225-37 du Code de Commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'Administration	
LRP*	Administrateur	
dnA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Issiaka BERETE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général et Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Jean-François DUPOUY

Société	Fonction	Représenté
LCL OBLIGATIONS EURO	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Gilles RAYNAUD

Société	Fonction	Représenté
LCL OBLIGATIONS MOYEN TERME EURO	Président du Conseil d'administration	
Financière Lumis *	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
Financière Lumis *	Membre du Comité de Direction	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Issiaka BERETE

Administrateurs

Jean-François DUPOUY

Monsieur Frédéric FOUQUET

Monsieur Gilles RAYNAUD

Commissaire aux Comptes

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 19 mars 2019

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration, sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement de son mandat d'Administrateur
- Confirmation du mandat du Directeur Général, sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement du mandat d'Administrateur du Président
- Arrivée à échéance du mandat de quatre Administrateurs
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement du mandat des quatre Administrateurs
- Renouvellement du Programme d'Emission d'Obligations
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 et arrêté des comptes de l'exercice
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Conseil d'Administration du 19 août 2019

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2019

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 10 mars 2020

- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 et arrêté des comptes de l'exercice
- Renouvellement du Programme d'Emission d'Obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

* *
*

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Rémunération des mandataires sociaux

Ce dispositif n'est pas applicable à la société LCL Emissions.

02

Rapports du Commissaire aux Comptes

LCL Emissions

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LCL Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LCL Emissions par votre assemblée générale du 6 décembre 2010.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dixième année de sa mission sans interruption, dont six années depuis que la société, par son activité d'émission, est devenue une entité d'intérêt public.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément

aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

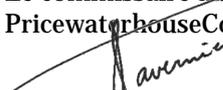
Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Tavernier

LCL EMISSIONS

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2019
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
TOTAL I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts	1 001 300		1 001 300	490 300
TOTAL II	1 001 300	0	1 001 300	490 300
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances	2 956		2 956	1 916
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	183	0	183	183
Disponibilités	4 099 447		4 099 447	2 627 395
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	4 102 587	0	4 102 587	2 629 494
Frais émission d'emprunts à étaler	IV		0	
Primes remboursement des obligations	V	0	0	0
Ecart de conversion actif	VI		0	
TOTAL GENERAL (I à VI)	5 103 887	0	5 103 887	3 119 794

BILAN PASSIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 2 225)	2 225	2 225
Réserve légale	67	53
Réserves réglementées (dont rés. prov. Cours)	0	0
Report à nouveau	1 181	922
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	332	272
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		
TOTAL I	3 805	3 473
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL III		
DETTES		
Autres emprunts obligataires	5 093 146	3 111 811
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	19	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 692	4 341
Dettes fiscales et sociales	101	
Autres dettes	125	162
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL IV	5 100 082	3 116 322
Ecarts de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	5 103 887	3 119 794

Résultat de l'exercice en centimes **332 020,20**

Total du bilan en centimes **5 103 886 657,61**

HORS BILAN (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Swaps actions	4 118 402	2 622 067
Swaps de taux	4 414	4 414
TOTAL DES SWAPS	4 122 816	2 626 481
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties recues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties recues d'Etablissements de Credit	5 093 118	3 111 783
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 093 118	3 111 783

Au 31 décembre 2019, la juste valeur nette des swaps actions est en plus-value de 333 millions d'euros et la juste valeur nette des swaps de taux est en plus-value de 119 milliers d'euros.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0	0	0
Autres produits			0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I	0	0
Autres achats et charges externes			24 075	11 760
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Autres charges			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		II	24 075	11 760
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-24 075	-11 760
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV	0	0
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			38 755	36 501
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	38 755	36 501
Interêts et charges assimilées			14 230	24 346
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	14 230	24 346
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			24 525	12 155
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			450	395
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		VII	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX		
Impôts sur les bénéfices		X	118	123
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			38 755	36 501
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			38 423	36 229
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			332	272

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice 2019

L'année 2019 est marquée par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires conformément aux prévisions.

Variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 3 804 632,99 euros au 31 décembre 2019 contre 3 472 612,79 euros au 31 décembre 2018.

L'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2019 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, soit 271 910,24 euros, en réserve légale pour 13 595,51 euros et en report à nouveau pour 258 314,73 euros.

Le résultat au 31 décembre 2019 est un bénéfice de 332 020,20 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2019 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Principes généraux

La présentation des états financiers de LCL EMISSIONS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 (qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général), ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (instruments financiers à terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par LCL Emissions sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes de LCL Emissions.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont fait l'objet de dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dit du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Charges et produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

LCL EMISSIONS est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

Régime des sociétés mères

LCL EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du social

Le capital de LCL EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

(Tableau 1 – Immobilisations)

Un prêt de 1 001 300 milliers d'euros a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe Amundi.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2019.

Emprunts et dettes financières (Tableau 2 – états des échéances des créances et dettes)

Au 31 décembre 2019, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 5 093 146 milliers d'euros.

L'échéance des titres obligataires en circulation est comprise entre 2020 et 2030.

Charges à payer

(Tableau 3 – Détail des charges à payer)

Le poste Charges à payer est composé de factures non parvenues pour 6 692 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps de performance pour 7 milliers d'euros, des intérêts bancaires pour 19 milliers d'euros, de la TVA à reverser pour 101 et l'impôt à payer pour 118 milliers d'euros.

Produits à recevoir

(Tableau 4 – Détail des produits à recevoir)

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 2 833 milliers d'euros.

Capitaux propres

(Tableau 5 – Variations des capitaux propres)

Tableau de Financement

(Tableau 6 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 7 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées

(Tableau 8 – Opérations effectuées avec les entreprises liées)

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçu pour un montant de 5 093 118 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture,
- Swaps de performance de l'activité pour un notionnel de 4 118 402 milliers d'euros,
- Swaps de taux pour un notionnel de 4 414 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2019

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		490 300	5 150 500
	TOTAL IV	490 300	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	490 300	5 150 500

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
	TOTAL III			
Prêts et autres immobilis. financières		4 639 500		1 001 300
	TOTAL IV	0	0	1 001 300
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			

Ces immobilisations financières sont des prêts journaliers et des prêts à court termes auprès de la centrale de trésorerie d'Amundi qui ont été souscrit et/ou remboursés au cours de la période.

Tableau 2 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2019

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Prêts	1 001 300	1 001 300	
	Groupe et associés	123	123	
	Débiteurs divers (dont pension titres)	2 833	2 833	
	TOTAUX	1 004 256	1 004 256	0

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires	5 093 146	170 503	1 703 913	3 218 730
	Fournisseurs, comptes rattachés	6 692	6 692		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	- impôt bénéfices	118	118		
	Etat et autres - T.V.A.	101	101		
	Autres dettes (pension titres)	7	7		
	TOTAUX	5 100 063	177 420	1 703 913	3 218 730

Tableau 3 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2019

Charges à payer		Montant
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	111
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	6 581
44574000	TVA collectée art. 259B	101
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	118
46869999	charges à payer - swap	7
51861010	Intérêts bancaires à payer_MX	19
Situation à la cloture de l'exercice		6 936

Tableau 4 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2019

Produits à recevoir		Montant
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	123
46879999	Produits a recevoir / Swap	2 833
Situation à la cloture de l'exercice		2 956

Tableau 5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation :	LCL EMISSIONS			31/12/2019
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Affectation du résultat 2018	Mouvement de la période	31/12/2019
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	53	14		67
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	922	258		1 180
Résultat de l'exercice	272	-272	332	332
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 472	0	332	3 805

Tableau 6 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : LCL
EMISSIONS

31/12/2019

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	332	272
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	511 000		Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		112 900
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières			Augmentation dettes financières	1 981 335	1 434 948
TOTAL EMPLOIS	511 000		TOTAL RESSOURCES	1 981 667	1 548 119
RESSOURCE NETTE	1 470 667	1 548 119	EMPLOI NET	0	0
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				2 350	2 558
TOTAUX EXPLOITATION				2 350	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION					2 350
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs			1 040		-998
Variations des autres créditeurs				64	-26
TOTAUX HORS EXPLOITATION			1 040	64	-1 024
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION					-976
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT					1 374
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités			1 472 041		-1 549 654
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
TOTAUX TRESORERIE			1 472 041		
C VARIATION NETTE TRESORERIE					-1 472 041
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE					-1 470 667

Tableau 7 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2019

Dénomination sociale - N° Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784 608 416	12 place des etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	8 654 066	68%
AMUNDI	314 222 902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	505 408	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document De Référence disponible :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>
- Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

Tableau 8 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Designation:

LCL Emissions

31/12/2019

Solde au 31 décembre 2019

Solde au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	5 103 703	3 119 611
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	1 001 300	490 300
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	4 099 447	2 627 395
Créances clients & cptes rattachés		
Autres créances	2 956	1 916
Capital souscrit et appelé, non versé		
Dettes	6 799	4 477
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19	8
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 655	4 307
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	125	162
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 093 118	3 111 783
Garanties recues d'Etablissements de Credit	5 093 118	3 111 783

LCL Emissions

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LCL Emissions

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019) - Page 2

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Tavernier

03

Déclaration du Directeur Général

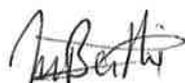
LCL EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 2 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 234 940 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 16 mars 2020

Issiaka BERETE
Directeur Général



MENTIONS LÉGALES

LCL Emissions

Société Anonyme au capital social de 2 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Site Internet : www.amundi.com

Siren : 529 234 940 RCS Paris - Siret : 52923494000011 - Code APE : 6420 Z - N° Identification TVA : FR05529234940